



## VILLE DE LAMBERSART

Direction Générale des Services  
Service Marchés Publics  
NV/JM/BB/ N° 20240129

Le Maire de la Commune de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 ayant pour objet de préciser la délégation du Conseil Municipal au Maire des dispositions de l'article L.2122-22 alinéas 21°, 22° et 27° du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2023P00191 du 31 mars 2023 donnant délégation à Monsieur Antoine PIERROT, Adjoint au Maire,

Vu l'accord-cadre n°2022A00402 conclu le 13 décembre 2022 pour le marché de service d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré (Lot 2 : entretien d'espaces verts (sites Parc St Pierre - Parc du Cosec -Allée Saint Clément - Parc Borloo - Résidentialisation du Pacot Vandracq) - Marché réservé),

Considérant la nécessité de confier un avenant n°1 à l'association LA SAUVEGARDE DU NORD ESPAS LAMBERSART, titulaire de l'accord-cadre de service d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré (Lot 2 : entretien d'espaces verts (sites Parc St Pierre - Parc du Cosec -Allée Saint Clément - Parc Borloo - Résidentialisation du Pacot Vandracq) - Marché réservé),

### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : De signer l'avenant à l'accord cadre de services, passé en procédure d'appel d'offres ouvert avec le groupement d'entreprises solidaires dont le mandataire est l'association LA SAUVEGARDE DU NORD ESPAS LAMBERSART sise 199/201 rue Colbert - Centre Vauban à LILLE CEDEX (59045) pour le marché de service d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré (Lot 2 : entretien d'espaces verts (sites Parc St Pierre - Parc du Cosec -Allée Saint Clément - Parc Borloo - Résidentialisation du Pacot Vandracq) - Marché réservé). Cet avenant a pour objet l'ajout d'une prestation supplémentaire au bordereau des prix unitaires.

**ARTICLE 2<sup>EME</sup>** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville. L'avenant n°1 prend effet à compter de sa notification. Le marché étant un accord-cadre à bons de commandes, il n'y a pas d'incidence financière (montant minimum annuel de 10 000€ HT et un montant maximum annuel de 40 000€ HT).

**ARTICLE 3<sup>EME</sup>** : Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de Marcq en Baroeul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart le 20 JUIN 2024  
Pour le Maire  
Adjoint Délégué  
  
Antoine PIERROT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>D20240129</b>
Objet :	<b>Avenant à l'accord cadre de services, passé en procédures d'appel d'offres ouvert avec le groupement d'entreprises solidaires dont le mandataire est l'association La Sauvegarde du Nord pour le marché de service d'entretien des espaces verts et du patrimoine</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215903287-20240620-D20240129-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215903287-20240620-D20240129-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D20240129.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240620-D20240129-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	437.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juin 2024 à 14h00min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juin 2024 à 14h01min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juin 2024 à 14h03min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juin 2024 à 14h03min24s	Reçu par le MI le 2024-06-20